Version du: Octobre 2026

GUIDE POUR LA FOURNITURE DE DONNÉES SUR LES PRODUITS EN COLIS AVEC GTIN

À partir de 2027, les entreprises commerciales peuvent enregistrer volontairement la vente de produits phytosanitaires et de nutriments aux consommateurs finaux. L'OFAG a mis en place l'application web digiFLUX pour faciliter cet enregistrement. La procédure est simplifiée pour les entreprises commerciales lorsqu'elles peuvent mentionner les produits munis d'un GTIN (Global Trade Identification Number) dans leurs déclarations de livraison. À cette fin, l'OFAG intègre les produits commerciaux dans son catalogue de produits dès qu'il reçoit les données nécessaires de la part des distributeurs.

Le présent guide décrit comment les distributeurs peuvent transmettre à l'OFAG les données relatives aux produits concernés.

Introduction

L'OFAG met à disposition un format de téléchargement au format XLS permettant aux distributeurs de déclarer à l'OFAG les produits qu'ils commercialisent. Ces produits doivent être munis d'un GTIN. L'OFAG enregistre les produits déclarés dans le catalogue de produits digiFLUX.

Tous les distributeurs ont la possibilité d'intégrer les données relatives à leurs produits dans digiFLUX.

UID du distributeur	GTIN	Désignation de	Désignation fr	Désignation it	Désignation en	Numéro homologation (W-Nr ou CPID)	Quantité de remplissage	Unité (L, m3, kg, t, Pce)	Numéro homologation	Quantité de remplissage	Unité (L, m3, kg, t, Pce)	...
CHE-106.075.830	7640115870483	Beetup 160 EC 3L	Beetup 160 EC 3L	Beetup 160 EC 3L	Beetup 160 EC 3L	W-6938-1	3	L				
CHE-106.075.830	7640115870490	Beetup 160 EC 4 x 3L	Beetup 160 EC 4 x 3L	Beetup 160 EC 4 x 3L	Beetup 160 EC 4 x 3L	W-6938-1	12	L				
CHE-106.075.830	7640115879004	Meli Pack® 1 Pack	Meli Pack® 1 Pack	Meli Pack® 1 Pack	Meli Pack® 1 Pack	W-7349	0.75	L	W-6890-1	0.5	L	
CHE-106.075.830	7640115879004	Meli Pack® 10 x 1 Pack	Meli Pack® 10 x 1 Pack	Meli Pack® 10 x 1 Pack	Meli Pack® 10 x 1 Pack	W-7349	7.5	L	W-6890-1	5	L	
CHE-111.737.855	7610933112140	Duo-Care-Set 9.2KG	Duo-Care-Set 9.2KG	Duo-Care-Set 9.2KG	Duo-Care-Set 9.2KG	899351-03	2.2	kg	662012-40	7	kg	
CHE-110.344.938	7640117214056	Audienz 250 ml	Audienz 250 ml	Audienz 250 ml	Audienz 250 ml	W-6020	0.25	L				

Le format de téléchargement

Chaque produit est défini sur une ligne distincte. Les six premières colonnes (marquées en bleu) contiennent les données clés nécessaires à l'identification du produit. Les colonnes marquées en jaune indiquent la composition du produit : il convient de définir successivement le PPh ou l'engrais contenu dans le produit commercial, la quantité correspondante et l'unité à laquelle se rapporte cette quantité. Pour les emballages combinés (voir également p. 4) composés de deux produits soumis à déclaration, un bloc supplémentaire de trois colonnes est ajouté. Les produits contenant trois produits soumis à déclaration ou plus sont rares dans la pratique, mais peuvent également être enregistrés en ajoutant des blocs de colonnes supplémentaires si nécessaire.

Identification du produit

UID du distributeur	GTIN	Désignation de	Désignation fr	Désignation it	Désignation en
CHE-106.075.830	7640115870483	Beetup 160 EC 3L	Beetup 160 EC 3L	Beetup 160 EC 3L	Beetup 160 EC 3L
CHE-106.075.830	7640115870490	Beetup 160 EC 4 x 3L	Beetup 160 EC 4 x 3L	Beetup 160 EC 4 x 3L	Beetup 160 EC 4 x 3L
CHE-106.075.830	7640115879004	Meli Pack® 1 Pack	Meli Pack® 1 Pack	Meli Pack® 1 Pack	Meli Pack® 1 Pack
CHE-106.075.830	7640115879004	Meli Pack® 10 x 1 Pack	Meli Pack® 10 x 1 Pack	Meli Pack® 10 x 1 Pack	Meli Pack® 10 x 1 Pack
CHE-111.737.855	7610933112140	Duo-Care-Set 9.2KG	Duo-Care-Set 9.2KG	Duo-Care-Set 9.2KG	Duo-Care-Set 9.2KG
CHE-110.344.938	7640117214056	Audienz 250 ml	Audienz 250 ml	Audienz 250 ml	Audienz 250 ml

Les attributs pour l'identification du produit

L'identifiant du produit est défini à l'aide des colonnes suivantes :

- **UUID du distributeur :** l'UID du distributeur au format CHE-123.456.789
- **GTIN :** le Global Trade Item Number du produit défini par le distributeur
- **Désignation** en allemand, français, italien et anglais : la désignation commerciale du produit. Si un produit phytosanitaire ou un engrais est proposé dans plusieurs conditionnements, ceux-ci doivent pouvoir être distingués grâce à leur désignation afin de garantir que le bon produit soit sélectionné lors de la saisie des avis de livraison dans l'interface utilisateur digiFLUX. Les désignations laissées vides sont remplacées par le contenu de la désignation en allemand lors de l'importation.

Contenu du produit

Numéro homologation (W-Nr ou CPID)	Quantité de remplissage	Unité (L. m3, kg, t, Pce)	Numéro homologation	Quantité de remplissage	Unité (L, m3, kg, t, Pce)	...
W-6938-1	3	L				
W-6938-1	12	L				
W-7349	0.75	L	W-6890-1	0.5	L	
W-7349	7.5	L	W-6890-1	5	L	
899351-03	2.2	kg	662012-40	7	kg	
W-6020	0.25	L				

Les attributs permettant d'indiquer le contenu du produit

Le contenu du produit est défini à l'aide des colonnes suivantes :

- **Numéro de l'homologation :**
 - Pour les produits phytosanitaires : le numéro W attribué par l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) (ou, pour les importations parallèles, le numéro avec le préfixe du pays correspondant)
 - Pour les engrais : le Chemical Product IDentifier (CPID) figurant dans le registre des produits chimiques de l'Office fédéral de la santé publique OFSP
- **Quantité de remplissage :** quantité du produit phytosanitaire ou de l'engrais indiquée dans le produit. En cas d'emballages multiples, la quantité totale doit être indiquée. Exemple : pour un pack de quatre bouteilles de 3 litres, la quantité à indiquer est 12.
- **Unité :** l'unité dans laquelle la quantité est exprimée. Les unités autorisées sont L pour litre, m^3 pour mètre cube, kg pour kilogramme, t pour tonne et pc pour pièce. Les quantités sont généralement exprimées en L ou en kg.

Transmission des données

Les fichiers à télécharger peuvent être transmis via **le portal d'assistance digFLUX**. (**Lien direct** pour le téléchargement des définitions de produits).

Fréquence de la transmission des données et mode de communication des modifications/compléments

L'OFAG s'efforce de proposer les produits commerciaux dans digiFLUX de manière aussi complète et actualisée que possible.

Nous vous recommandons de communiquer rapidement à l'OFAG toute modification apportée au catalogue de votre exploitation après la transmission initiale. Si un GTIN existe déjà dans le catalogue de produits, le système vérifie si les définitions des produits ont été modifiées. Si tel est le cas, les adaptations sont effectuées conformément au nouveau fichier téléchargé. Il importe donc peu que le catalogue complet de tous les produits soumis à l'obligation de déclaration soit transmis à chaque fois ou qu'une simple mise à jour avec les modifications et les compléments soit transmise.

Les modifications (à l'exception des attributs relatifs à la désignation de l'article en quatre langues) entraînent la création d'une nouvelle version du produit dans le catalogue des produits, pour autant qu'une livraison ait déjà été déclarée pour ce produit. Si ce n'est pas le cas, les informations existantes sur le produit sont écrasées dans la version existante.

Cas particulier : modification du contenu

Le système GTIN stipule qu'en cas de modifications importantes, un produit doit être doté d'un nouveau GTIN. Cette mesure est obligatoire en cas de modification de la taille du conditionnement ou de modification significative de la composition. Il arrive toutefois que la formulation d'un PPh autorisé subisse des modifications mineures (pour lesquelles une nouvelle autorisation doit être obtenue), mais que le produit reste identique du point de vue de son utilisation (et continue d'être commercialisé sous le même nom). Dans ce cas, le produit GTIN doit désormais renvoyer au nouveau numéro d'autorisation. Pendant une période transitoire, les nouvelles et anciennes variantes du produit peuvent coexister sur le marché. Nous vous recommandons de signaler la modification dès que le nouveau numéro d'homologation est connu. Il n'est pas problématique si, pendant cette période transitoire, il n'est pas possible de déterminer si la nouvelle ou l'ancienne version du produit a été livrée pour les différentes ventes déclarées.

Retraits de produits

La validité d'un produit commercial dérive de la validité des contenus autorisés. Dans le cas d'un produit combiné, la possibilité de le référencer dans une livraison prend fin deux ans après l'expiration du contenu dont la date de validité arrive à échéance en premier. C'est pourquoi le fichier de téléchargement ne contient pas de colonne permettant de définir la durée de validité d'un produit. Si un distributeur souhaite que l'OFAG supprime un produit muni d'un GTIN du catalogue de produits, celui-ci peut être « retiré » : le produit ne peut alors plus être utilisé pour de nouvelles déclarations de livraison, mais reste visible dans le contexte des déclarations déjà effectuées. Les demandes de retrait peuvent être signalées via **le portal d'assistance digiFLUX**.

Validations lors de l'importation des fichiers

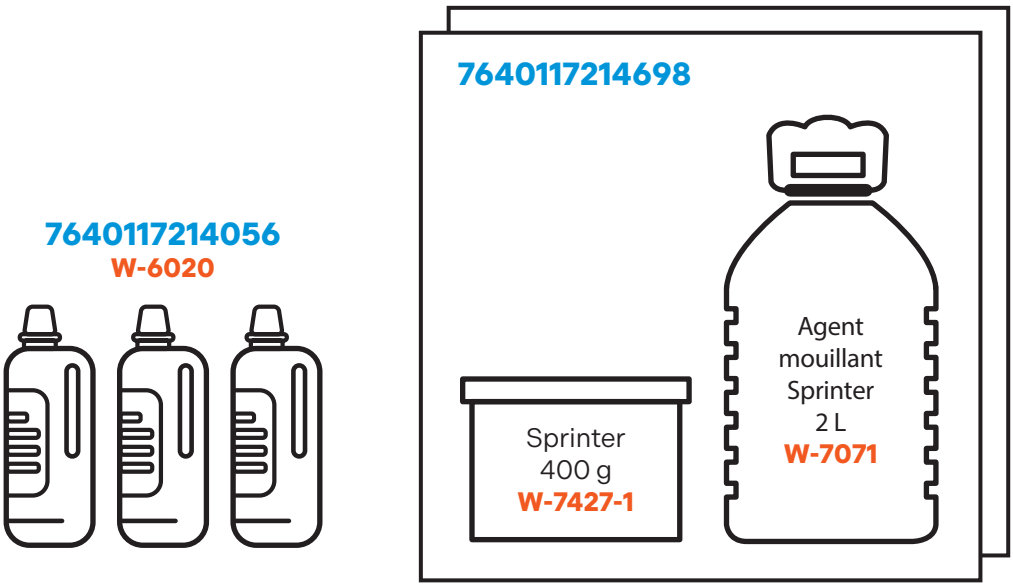
La fonction d'importation vérifie l'exactitude et la plausibilité du contenu du fichier téléchargé. Les produits ne peuvent pas être importés si des attributs obligatoires sont manquants, si le GTIN contient un chiffre de contrôle incorrect ou si son format n'est pas valide. Si le GTIN est correct sur le plan formel, mais comporte un code pays inhabituel, un avertissement s'affiche lors de l'importation. En cas de problème, l'OFAG contacte la personne qui a transmis le fichier téléchargé.

Motivation pour l'intégration de produits unitaires dotés d'un GTIN

Les produits phytosanitaires autorisés par l'OSAV et les engrais enregistrés dans le registre des produits chimiques de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) peuvent être enregistrés dans digiFLUX.. Une partie des produits autorisés est mise sur le marché par les distributeurs dans des emballages munis d'un GTIN. Les entreprises commerciales enregistrent généralement ces produits, y compris leur GTIN, dans leurs systèmes de gestion des marchandises. Celles qui disposent de points de vente utilisent également le code-barres GTIN dans leurs systèmes de caisse. Pour ces entreprises, la charge administrative liée à l'enregistrement des livraisonest nettement réduite si elles peuvent indiquer le nombre d'unités vendues de ces produits commerciaux dans une déclaration de livraison. Dans ce cas, elles n'ont pas besoin de déterminer elles-mêmes la quantité vendue en kg ou en litres, mais peuvent laisser digiFLUX effectuer cette conversion. Elles n'ont pas non plus besoin d'enregistrer le numéro d'agrément dans leurs propres systèmes de gestion des marchandises.

Cette simplification est particulièrement importante pour les emballages combinés contenant deux produits soumis à déclaration (par exemple un produit phytosanitaire et un agent mouillant utilisés ensemble). Lorsque l'OFAG a reçu les données relatives à un tel emballage combiné de la part du distributeur, il reconnaît que le produit entraîne des modifications des stocks chez le destinataire pour deux produits phytosanitaires. L'entreprise commerciale ne doit donc établir qu'une seule déclaration de livraison. Sans la possibilité de renvoyer au produit GTIN, il faudrait établir des déclarations de livraison distinctes pour les deux parties de l'emballage combiné.

Commande du client



3x Audienz 250 ml et **2x emballage combiné Sprinter standart**

Déclaration avec Nr-W	0.75 L **W-6020**	Les entreprises commerciales doivent déterminer elles-mêmes les numéros W et les quantités	0.8 kg **W-7427-1** 4.0 L **W-7071**
Déclaration avec GTIN	3x **7640117214056**	L'OFAG détermine les numéros W et les quantités	2x **7640117214698**

Comparaison entre une livraison avec numéro W et une livraison avec GTIN